

MAIRIE de SAUZE-VAUSSAIS - 79190Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27/06//2023

Le vingt sept juin deux mil vingt-trois, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures 00, salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.212-10 et L.21228-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2023

Étaient présents : Nicolas RAGOT, HÉRISSE Mathieu, BABIN Eric, PROU Marie Hélène, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, Gilles LEGERON, DÉRRÉ Séverine, POUILLOUX Laetitia, LOCHON Johnny

Étaient excusés : Isabelle BOUCHEREAU (pouvoir à Patrice HAMEL), LEGRAND Nicole (pouvoir à Marie-Hélène PROU), Patrice PORCHERON (pouvoir à Johnny LOCHON), Sylvie BRUCHON (pouvoir à Nicolas RAGOT, BONNET Sylvie (pouvoir à Séverine DERRE), BARILLOT Brenda (pouvoir à Mathieu HERISSE), KNIGHTS Joseph (pouvoir à Eric BABIN)

Était absent : GUILLAUD Yann.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants :** 18

Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOTHE

OBJET : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
(DM n°2023_048)

M. le Maire rappelle l'avis préalable émis par le Conseil Municipal le 26 juillet 2022, lors de l'étude de projet déposée pour un parc photovoltaïque sur un terrain privé situé à la Montée Rouge. Le site est localisé à l'emplacement d'une zone de dépôt de matériaux excédentaires issus du chantier de construction de la Ligne à Grande Vitesse (LGV SEA).

Madame la Préfète sollicite l'avis de la Commune suite au dépôt du permis de construire déposé par la SASU URBA 399 (PC 079 307 022 S0007).

Ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale en application de l'article R122- du Code de l'environnement.

Après concertation, Le conseil municipal ;

- Emet un **avis favorable** au projet de centrale photovoltaïque au sol présenté par SASU URBA 399 **sous réserves suivantes :**
 - o Sollicite la plantation de haies autour du parc afin de réduire l'impact visuel depuis les voies communales et depuis les hameaux environnants,
 - o Demande une attention particulière à l'impact visuel du poste de raccordement, un habillage végétal est souhaité.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Nicolas RAGOT



La secrétaire de séance, Catherine LAMOTHE,



